

Outsourcing Borders - Externalisation des frontières

Suivi de la politique d'externalisation de l'UE

Bulletin 14
3 mars 2026

« Il n'existe pas de lutte pour une seule cause, car nous ne vivons pas une vie avec une seule cause. »

Audre Lorde

Sommaire

Gestion des frontières.....	2
Expulsion et réadmission.....	5
Partenariats migratoires.....	8
Autres.....	10
À propos de ce bulletin.....	11

Gestion des frontières

La Commission européenne impliquée dans la préparation d'une « déclaration politique » du Conseil de l'Europe sur la migration

Un [résumé des discussions](#) (pdf) de la réunion du Conseil « Justice et affaires intérieures » (JAI) du 4 février indique que la Commission européenne devrait représenter l'Union européenne lors des prochaines négociations portant sur une « [Déclaration politique sur les questions migratoires](#) » au sein du Conseil de l'Europe.

Si les aspects techniques de la participation de la Commission à la rédaction de ce texte restent relativement secondaires, le document donne toutefois un aperçu des thèmes susceptibles de figurer dans la déclaration finale. Selon ce résumé, les discussions portent notamment sur:

- l'expulsions des ressortissants étrangers condamnés pour des crimes graves;
- la gestion des arrivées massives de migrants;
- la question de l'instrumentalisation des migrations;
- les procédures de prise de décision dans les affaires migratoires;
- ainsi que l'exploration de « solutions innovantes », notamment les récentes [discussions évoquées autour des « lieux sûrs »](#))

Une [note d'accompagnement](#) (pdf) fournit davantage d'informations sur le processus technique en cours. L'adoption de la déclaration finale est attendue vers la mi-mai 2026.

Projet de compromis de la présidence sur l'application « EU Digital Travel »

Le 1^{er} octobre 2025, la présidence danoise du Conseil de l'UE a diffusé une nouvelle [proposition de compromis](#) (pdf) concernant la législation relative à l'application « EU Digital Travel ». Les amendements proposés semblent, pour l'essentiel, constituer des ajustements techniques mineurs, sans modifications substantielles du texte. La version complète du projet, incluant l'ensemble des amendements, est disponible [sur le site Statewatch](#).

Concernant le développement des systèmes frontaliers numériques, Statewatch a également publié :

- [une présentation](#) (pdf) du Conseil lors de la réunion du groupe de travail « Frontières » du 1^{er} septembre 2025, présentant une mise à jour sur les contrôles automatisés aux frontières dans le cadre du système d'entrée/sortie;
- [une présentation](#) (pdf) de l'agence informatique de l'UE eu-LISA, faite lors de la réunion du WPF du 7 octobre 2025, consacrée aux « solutions numériques aux frontières réglementées par l'UE : état d'avancement, calendrier et interdépendances ».

L'avenir d'Europol : les États membres envisagent un partage accru des données

Dans la perspective d'une [révision attendue du mandat d'Europol](#), la présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne a élaboré un document visant à alimenter les discussions entre États membres sur l'avenir de l'agence. Diffusé le 12 février 2026, [ce document](#) (pdf) propose d'orienter les débats autour de quatre thèmes principaux :

- le traitement des données et l'échange d'informations;
- la coopération avec d'autres agences, institutions et partenaires tiers de l'UE ;
- La gestion des menaces hybrides - *entendues ici principalement comme le sabotage, la manipulation de l'information ou l'ingérence électorale, plutôt que l'instrumentalisation des migrations;*
- la gouvernance de l'agence

Dans l'ensemble, le document suggère une volonté de renforcer le rôle d'Europol en tant que « **plateforme centrale pour l'échange et l'analyse d'informations** », notamment en matière de menaces transfrontalières. Il évoque également la possibilité d'**intensifier la coopération avec le secteur privé**, les institutions financières étant mentionnées à titre d'exemple.

Bien que la migration ne soit pas explicitement abordée dans ce document, la prochaine révision du mandat d'Europol pourrait avoir des implications pour les politiques de contrôle migratoire, notamment dans le cadre de la [stratégie de sécurité intérieure ProtectEU](#). La question devrait être examinée plus en détail lors de la [réunion du Conseil JAI prévue le 5 mars 2026](#).

Une image plus claire des discussions entre l'UE et l'Ukraine sur Frontex

Un document expurgé publié dans un [précédent bulletin Outsourcing Borders](#) indiquait que l'Union européenne et l'Ukraine avaient engagé des discussions en vue d'un éventuel **accord de statut avec Frontex**, qui permettrait notamment le déploiement d'agents de l'agence en Ukraine.

Le [document complet](#) (pdf), désormais obtenu par Statewatch, apporte de nouveaux éléments. Il révèle que des discussions techniques entre l'Ukraine et la Commission européenne ont débuté en avril 2023, et que les obligations militaires pesant sur les gardes-frontières ukrainiens figurent parmi les facteurs ayant suscité l'intérêt pour un éventuel déploiement de Frontex. La Commission aurait toutefois souligné que toute décision de déploiement dépendrait d'une évaluation préalable de la situation sécuritaire. La version non expurgée indique également que la demande officielle d'ouverture de négociations sur un accord de statut a été formulée par le ministre ukrainien de l'Intérieur le 25 juillet 2025.

Le document se conclut en appelant à la prudence quant au moment opportun pour soumettre une recommandation formelle en vue d'une décision du Conseil, et invite les États membres à exprimer leur position sur un éventuel accord entre Frontex et l'Ukraine. Une question initialement supprimée dans la version expurgée demandait notamment aux États membres :

*« Pour les États membres qui préfèrent reporter le lancement des négociations, **que faudrait-il pour que vous souteniez l'autorisation de négocier ?** »*

Expulsion et réadmission

Dans cette édition d'*Outsourcing Borders*, plusieurs documents, initialement censurés par le Conseil de l'Union européenne mais obtenus dans leur version intégrale par *Statewatch*, apportent des éléments supplémentaires sur [la refonte prévue](#) du mandat de l'agence européenne de garde-frontières, Frontex.



L'avenir de Frontex : les priorités des États membres

[Une note](#) (pdf) de la présidence danoise adressée aux représentants permanents des États membres au sein du COREPER, datée du 12 décembre, résume les conclusions des discussions menées dans les instances préparatoires du Conseil sur les priorités des États membres concernant l'avenir de Frontex.

Le document identifie trois « principes directeurs » qui semblent faire l'objet d'un large consensus parmi les États membres dans la perspective d'une révision du mandat de l'agence :

- Le point de départ doit être les besoins opérationnels des États membres.
- L'accent doit rester mis sur les fonctions essentielles de Frontex en matière de contrôle des frontières extérieures et de retour.
- **La coopération avec les pays tiers constitue un enjeu central, y compris le rôle de Frontex dans les opérations de retour depuis des pays tiers vers d'autres pays tiers.**

Les discussions mettent également en évidence plusieurs orientations importantes:

- certains États membres ont exprimé des préoccupations concernant l'augmentation des effectifs de Frontex (voir ci-dessous) ;
- **l'extension des activités de l'agence dans et entre les pays tiers, notamment en matière d'expulsions par voie terrestre et de mise en place de « centres de retour », semble bénéficier d'un soutien relativement large ;**
- plusieurs États membres soutiennent un **assouplissement des règles relatives aux accords de statut de Frontex**, afin de faciliter le déploiement de l'agence dans les pays tiers. La note suggère par ailleurs que des déploiements à court terme jugés « réussis » pourraient ouvrir la voie à la conclusion d'accords de statut plus complets;
- il existe également une volonté de renforcer l'implication de Frontex dans les contrôles effectués avant le départ dans les pays tiers pour les personnes se rendant dans l'espace Schengen;
- certains États membres souhaitent une participation accrue de Frontex dans la lutte contre l'« instrumentalisation » de la migration irrégulière, ainsi que contre certaines menaces telles que l'usage de drones ou les actes de sabotage sous-marin. D'autres

États membres se montreraient toutefois plus réservés à cet égard, sans que la note ne précise lesquels;

- enfin, les États membres restent divisés sur la question de l'amélioration de la gouvernance et des mécanismes de contrôle de Frontex (voir ci-dessous);

L'avenir de Frontex : la question du corps permanent

Une note de la présidence danoise présentée lors de la réunion du groupe de travail sur les frontières du 2 décembre aborde la question du « corps permanent » de Frontex, la force en uniforme de l'agence. Selon les plans actuels, ses effectifs devraient tripler pour atteindre environ 30 000 agents d'ici 2029, et être dotés de moyens supplémentaires de surveillance et de patrouille.

[Le document de la présidence](#) (pdf) invite principalement les États membres à formuler leurs observations sur leurs attentes vis-à-vis de Frontex et sur la manière dont une force élargie pourrait compléter les capacités des autorités nationales de contrôle des frontières.

Toutefois, la note du **COREPER** mentionnée précédemment indique que **la majorité des États membres ne perçoivent, à ce stade, ni valeur ajoutée ni nécessité opérationnelle pour un élargissement significatif du corps permanent**. Le document souligne également certaines préoccupations exprimées par les États membres dans ce débat et laisse apparaître une préférence pour un recours accru aux outils numériques et aux technologies fondées sur l'IA dans les activités de Frontex.

L'avenir de Frontex : gouvernance et contrôle

Un [document similaire](#) (pdf) adressé au même groupe de travail, examine la question de la gouvernance de Frontex. Dans la mesure où l'agence devrait se voir confier de nouvelles responsabilités, notamment un rôle accru dans les expulsions en dehors de l'Union européenne, la présidence danoise estime que la structure de gouvernance de l'agence pourrait nécessiter une révision.

Le document indique notamment :

*« Compte tenu de la charge de travail actuelle de l'Agence et de ses éventuelles nouvelles responsabilités, la présidence souhaiterait discuter avec les délégations de la nécessité **de modifier la gouvernance interne de l'Agence, par exemple en ce qui concerne le retour.** »* (Ce passage a été censuré par le Conseil)

Le texte examine la gouvernance de Frontex autour trois principes :

- le contrôle externe, le rôle conseil d'administration et planification opérationnelle
- le respect des droits fondamentaux
- la gestion intégrée des frontières européennes

Externalisation des frontières : suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin n° 14, 3 février 2026

La note du COREPER mentionnée précédemment indique également, dans un passage initialement supprimé par le Conseil, que les États membres restent divisés sur l'ampleur des réformes nécessaires en ce qui concerne les mécanismes de **contrôle externe et l'article 46 du règlement Frontex, qui prévoit la suspension, l'arrêt ou la non-mise en oeuvre d'une opération lorsque les violations des droits fondamentaux sont constatées.**

Une analyse approfondie de la réforme envisagée de Frontex, réalisée par la chercheuse Marloes Streppel est [disponible sur le site Statewatch.](#)



L'auto-expulsion : une simple question d'incitations

La nouvelle présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne a fait de l'augmentation des retours dits « volontaires » l'une de ses priorités. Dans cette perspective, un [document de travail](#) préliminaire (pdf) transmis aux délégués le 12 février 2026, examine les moyens de renforcer les incitations à ce que les personnes quittent d'elles-mêmes le territoire de l'UE.

Après avoir rappelé le contexte des politiques récentes en matière d'expulsion et le faible taux de retours dans l'Union européenne, le document évoque également le concept, parfois qualifié de « *shopping de soutien à la réintégration* », par lequel certaines personnes en situation irrégulière chercheraient à bénéficier des programmes d'aide les plus avantageux entre les États membres. La note formule ensuite plusieurs recommandations visant à encourager ces retours :

- dissocier l'aide à la réintégration des décisions formelles d'expulsion, afin d'inciter les personnes à partir avant qu'un ordre de retour ne soit émis;
- rendre cette aide progressivement « **dégressive** », **de sorte que plus le départ est tardif, plus le soutien financier diminue;**
- **renforcer le rôle de Frontex dans la coordination des retours volontaires massifs;**
- améliorer la coopération entre les agences européennes, afin de réduire les inefficacités et limiter les possibilités d'échapper aux procédures de retour;
- renforcer les capacités d'expulsion forcée et d'autres mesures coercitives précédant l'éloignement, afin de rendre les retours « volontaires » plus attractifs. Comme le souligne la note:
« Le retour volontaire est plus efficace lorsqu'il s'inscrit dans un cadre plus large comprenant également des mesures solides et efficaces pour faire respecter les décisions de retour, en tant que véritable alternative. »;
- accroître l'utilisation des systèmes numériques et des bases de données frontalières à l'échelle de l'UE.

La question des retours volontaires devrait être examinée plus en détail lors de la réunion du Conseil Schengen prévue le 5 mars 2026.

Les États membres ont discuté des retours forcés vers la Syrie

[Une note](#) (pdf) adressée par la présidence danoise du Conseil aux États membres le 6 octobre 2025 examine la question des personnes retournant ou sous contrainte en Syrie après la chute du régime d'Assad.

Même si ces discussions ont aujourd'hui perdu une partie de leur actualité, le document indique notamment que les intentions de retour vers la Syrie ont d'abord augmenté après la chute du régime, avant de diminuer à nouveau en raison de la dégradation de la situation sécuritaire dans le pays.

La note montre également que, à ce moment-là en 2025, certains États membres faisaient pression pour envisager des expulsions forcées de ressortissants syriens.

Partenariats migratoires

Une nouvelle vision ambitieuse pour l'externalisation du contrôle des frontières en Méditerranée

En prévision de la réunion du Conseil « Justice et affaires intérieures » (JAI) de l'UE le [5 février 2026](#), la présidence chypriote du Conseil a diffusé un document de travail consacré aux moyens de renforcer l'externalisation du contrôle des frontières dans la région méditerranéenne, notamment dans le cadre du nouveau pacte pour la Méditerranée.

[La note de la présidence](#) (pdf), intitulée « Initiatives et actions dans le domaine de la sécurité des frontières », invite les délégations à réfléchir aux moyens d'utiliser ce pacte pour étendre les dispositifs de contrôle migratoire de l'UE autour de la Méditerranée. Le document évoque plusieurs pistes d'action, parmi lesquelles :

- **l'organisation de « patrouilles communes » dans des eaux territoriales non européennes, ainsi que la mise en place d'activités conjointes d'interception des migrants.** Le texte souligne à cet égard l'importance de conclure des accords de statut avec Frontex afin de faciliter ces coopérations ;
- **l'exportation des pratiques européennes de gestion des frontières, notamment par la formation et le partage d'informations.** Le document évoque un certain « désalignement des priorités » entre l'UE et certains partenaires potentiels, suggérant la nécessité d'encourager ces pays à s'aligner davantage sur les approches européennes ;
- **Le financement d'équipements et d'infrastructures.** L'UE [finance](#) déjà [la création d'un nouveau centre de coordination des secours maritimes dans l'est de la Libye](#), et le document suggère que d'autres initiatives pourraient suivre. Il évoque notamment une approche globale visant à doter les pays partenaires d'outils destinés à

empêcher les personnes migrantes d'atteindre l'Europe, notamment par la **numérisation des systèmes de gestion des frontières**.

[Une second document de la présidence](#) (pdf), diffusé le **12 février**, propose par ailleurs la création d'un **forum dédié aux dialogues sur la sécurité intérieure avec les partenaires méditerranéens**. L'objectif serait de renforcer la coopération transnationale dans la lutte contre la migration dite irrégulière. Cette initiative, qui s'inscrit dans la continuité des dispositifs existants, pourrait également se traduire par **une implication accrue d'Europol et de Frontex dans les pays méditerranéens**, ainsi que par **un soutien financier de l'UE au renforcement des capacités de ces États en matière d'application de la loi**.



Une « approche renouvelée » du contrôle des migrations au Sahel

Un rapport élaboré par la **Commission européenne** et le **Service européen pour l'action extérieure**, diffusé le **21 octobre 2025** au **Comité politique et de sécurité de l'UE**, présente les orientations envisagées pour relancer le dialogue avec les pays du Sahel sur les questions migratoires.

Intitulé « [Une approche renouvelée de l'UE à l'égard du Sahel](#) » (pdf), ce document revient sur les facteurs ayant contribué au recul de la coopération entre l'Union européenne et les pays de la région ces dernières années, tout en exposant les objectifs poursuivis par l'UE pour rétablir ce partenariat. Le rapport souligne notamment que :

« dans cette région considérée comme stratégique, l'Union devrait combiner des actions à court terme et un engagement durable, en renforçant ses investissements et sa présence dans le cadre de la stratégie Global Gateway. L'objectif affiché est également de consolider l'influence européenne face à d'autres acteurs géopolitiques et de repositionner l'UE comme un partenaire privilégié pour les pays du Sahel ».

La migration y est présentée comme une préoccupation centrale. Le rapport recommande ainsi un réengagement dans les politiques de contrôle des frontières, notamment par le biais des initiatives « Team Europe » et d'approches dites « tout au long du parcours migratoire ».

Le document souligne également les inquiétudes de l'UE face au rapprochement de certains pays du Sahel avec des partenaires extérieurs à l'Union, ce qui conduit à préconiser une intensification des efforts diplomatiques. Il propose de développer des partenariats couvrant un large éventail de domaines, droits humains, investissements, création d'emplois, lutte contre le terrorisme ou campagnes d'information, tout en insistant sur la nécessité pour l'UE d'adapter son approche aux priorités propres à chaque pays.

Enfin, le rapport souligne que la relance de cette coopération nécessitera **des ressources financières importantes**, indiquant que :

« Les outils financiers et l'ensemble des instruments devraient être adaptés afin de permettre une plus grande flexibilité et une action rapide ».

Dossiers d'action : mises à jour sur la gestion des migrations et les dépenses de l'UE en Irak et au Bangladesh

Lors d'une réunion du groupe de travail du mécanisme de coordination opérationnelle du Conseil de l'UE pour la dimension extérieure de la migration (MOCADÉM) [le 17 octobre 2025](#), les délégations des États membres ont examiné des mises à jour des « dossiers d'action » concernant le Bangladesh et l'Irak.

Ces dossiers synthétisent les activités et les priorités de l'Union européenne en matière de coopération migratoire avec les pays partenaires, notamment dans le cadre des politiques d'externalisation du contrôle des frontières. Ils mentionnent notamment des actions visant à utiliser le levier des visas pour renforcer la coopération en matière de réadmission, à lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, ainsi qu'à augmenter le nombre d'expulsions.

Le fait que l'Irak et le Bangladesh fassent l'objet de discussions est notable, dans la mesure où ces deux pays ont récemment été présentés comme ayant amélioré leur coopération avec l'UE en matière d'expulsions, selon un [document](#) récent [obtenu par Statewatch](#).

Les versions complètes, bien que partiellement caviardées, des dossiers d'action relatifs à [l'Irak](#) (pdf) et [le Bangladesh](#) (pdf) sont disponibles sur le site *de Statewatch*, [accompagnés d'une analyse](#) du chercheur Cezary Dziółko.

Des dossiers d'action ont également été publiés pour [l'Afghanistan](#) (pdf), [l'Égypte](#) (pdf) et [la Tunisie](#) (pdf). Leur analyse devrait être publiée sur le site *Statewatch* dans les semaines à venir

Autres

Les délégués de l'UE et du Maroc ont discuté de la migration

Les chefs de la diplomatie de l'Union européenne et du Maroc, Kaja Kallas et Nasser Bourita, ainsi que leurs équipes respectives, se sont réunis à Bruxelles le 29 janvier à l'occasion de la [quinzième réunion](#) du Conseil d'association UE-Maroc. La commissaire européenne chargée de la Méditerranée, Dubravka Šuica, a également participé à cette rencontre, au cours de laquelle la question migratoire figurait parmi les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Discussions au Parlement européen sur l'externalisation et le financement de la migration

Le 24 février, la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen a accueilli plusieurs [présentations](#) consacrées aux conséquences du régime d'externalisation du

contrôle des frontières de l'Union européenne sur les droits humains. Des présentations ont notamment été faites par Michael O'Flaherty, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Jonas Grimheden, responsable des droits fondamentaux à Frontex, et Samira Bouslama, responsable principale des droits de l'homme à la Mission d'appui des Nations unies en Libye.

Dans son intervention introductive, Michael O'Flaherty a souligné un constat largement documenté :

« Là où des initiatives d'externalisation ont été mises en œuvre, de graves violations des droits humains ont été systématiquement documentées ».

Le même jour, [\(24 février\)](#), la commission du développement du Parlement européen a également examiné un projet d'avis à « l'établissement du soutien de l'Union en matière d'asile, de migration et d'intégration pour la période 2028-2034 ».

À propos de ce bulletin

Ce bulletin s'inscrit dans un projet, mené par *Statewatch* et *migration-control.info* et financé par *Brot für die Welt*, *Misereor*, *medico international* et *Pro Asyl*. Il vise à rendre publiques les politiques, les plans et les pratiques d'externalisation de l'UE. Ce faisant, il cherche à mettre en évidence leur impact sur les droits des personnes en déplacement, ainsi que sur les normes démocratiques, la transparence et la responsabilité. Il comble le manque d'informations publiques en publiant les documents pertinents de l'UE, principalement ceux produits ou discutés par le Conseil de l'UE dans cette phase. Il s'attaque également au manque d'informations provenant des différentes institutions de l'UE, des groupes de travail et des gouvernements nationaux impliqués dans le programme d'externalisation, en résumant les développements thématiques et régionaux et en analysant en profondeur les questions clés.

Ce bulletin est rédigé et documenté par Statewatch et le chercheur Cezary Dziółko.